

Date de convocation : 20/01/2019  
Date d'affichage : 20/01/2019  
Conseillers en exercice : 11  
Conseillers présents : 9  
Conseillers votants : 10

COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GOUPIL, Maire.

Présents : MM. Jean-Pierre GOUPIL, Odile ROUSSEL, Lucien MICHELET, Liliane LESUEUR, Alain HUREL, François GAULTIER, Alain DESCLOS, Florence BOUQUEREL

Pouvoirs : Laurent THORETON à Liliane LESUEUR, Jacky CHRETIEN à Jean-Pierre GOUPIL

Excusés : Françoise EDMOND

Absents non excusés :

Secrétaire de séance :

ORDRE DU JOUR

- PRESENTATION COMPTE ADMINISTRATIF 2018
- PROPOSITION DE BUDGET PRIMITIF 2019
- VOTE SUBVENTIONS 2019
- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019
- SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE
- QUESTIONS DIVERSES

**PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

Le Compte Administratif 2018 est remis aux conseillers pour examen, il sera voté le même jour que le Budget Primitif 2019.

**PROPOSITION DE BUDGET PRIMITIF 2019**

Monsieur le Maire présente aux conseillers une proposition de Budget Primitif 2019, qui sera présenté à Madame la Trésorière en fin de semaine. Afin de financer les travaux d'investissements prévus pour la salle polyvalente, le Conseil Municipal décide d'avoir recours à l'emprunt.

**AUTORISATION A EMPRUNTER**

Délibération N°2019-06

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement.

Considérant que c'est à l'assemblée municipale qu'il revient de prendre la décision en la matière.

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Décide** d'autoriser le maire à négocier librement les conditions financières du prêt (durée, taux, périodicité notamment) avec les établissements bancaires, pour un montant de 60 000euros.

## **BUDGET COMMUNE : DEMANDES DE SUBVENTIONS 2019**

Délibération N°2019-07

**Le Conseil Municipal**, après avoir délibéré,

**Décide** de subventionner les associations suivantes pour un montant global de 2 375.00 €, soit :

- Club de la Bonne Entente	700.00 €
- Ligue contre le cancer	100.00 €
- Société de Chasse	120.00 €
- Anciens Prisonniers de Guerre	80.00 €
- Ecole commune de Saint Pierre-Canivet	Versé en 2018
- Comité de Jumelage	500.00 €
- Association école Buissonnière	100.00 €
- Association école Buissonnière activités pédagogiques	450.00 €
- Judo Club de Potigny	75.00 €
- Association locale ADMR de Falaise	100.00 €
- Subventions aux enfants/limite âge collègue	150.00 €

## **BUDGET COMMUNE : TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES 2019**

Délibération N°2019-08

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité,

**Décide** de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales par rapport à 2018 et de les reconduire à l'identique pour l'année 2019, soit :

Taxes directes locales	Taux 2018	Taux 2019	BASES	PRODUIT
<b>Taxe Habitation</b>	10.37	10.37	273 200	28 331
<b>Taxe Foncière (bâti)</b>	18.81	18.81	177 700	33 425
<b>Taxe Foncière (non bâti)</b>	35.39	35.39	27 100	9 591
<b>Produit fiscal attendu</b>				71 347

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

## **SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE DU PAYS DE FALAISE – APPROBATION DU TRACE COMMUNAL**

Délibération N°2019-09

Dans le cadre de sa réflexion globale sur la mobilité, la Communauté de Communes du Pays de Falaise s'est engagée dans l'élaboration d'un **Schéma Directeur Cyclable** pour l'ensemble de son territoire. En 2018, les communes ont recensé leurs infrastructures et les aménagements cyclables existants. Les données collectées ont été cartographiées.

Tout en s'appuyant sur les données du SCOT du Pays de Falaise, l'armature s'est construite sur les 4 communes Pôles (Falaise, Potigny, Pont-d'Ouille et Morteaux-Coulibœuf). Sur les préconisations du Centre d'études et d'Expertise sur les Risques l'Environnement la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA), des tracés ont été établis pour les communes se situant dans un rayon de 5 km de chaque pôle et dans le cadre des trajets utilitaires Domicile-Travail ou Domicile-Ecole. Les déplacements Domicile-Ecole étant retenus comme axe prioritaire.

Pour chacune des communes Pôles, un pôle générateur principal de déplacements a été défini.

- Les collèges publics de Falaise et Potigny,
- La place Charles de Gaulle pour Pont-d'Ouille
- La médiathèque communautaire pour Morteaux-Coulibœuf.

**Le Conseil municipal**,

**Vu** le SCOT du Pays de Falaise approuvé le 15/12/2016 par délibération du Conseil communautaire et plus particulièrement la partie 4 : Organiser la mobilité des ménages et encourager de nouvelles pratiques de déplacement ;

**Vu** le pilier n°4 du projet de territoire de la Communauté de communes du Pays de Falaise : Agir pour un aménagement équilibré et durable dont l'objectif est de renforcer la mobilité de tous et l'accessibilité à tous ;

**Vu** la réflexion globale de la Communauté de communes du Pays de Falaise sur la mobilité ;

Considérant les tracés proposés et notamment ceux traversant la commune ;

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE :**

- Le tracé cyclable joint à la présente délibération ;
- L'intégration de ce tracé au sein du Schéma Directeur Cyclable de la Communauté de communes du Pays de Falaise.

**POUR INFORMATION**

- La réunion pour le vote du Budget Primitif 2019 est fixée au lundi 8 avril 2019 à 18h30.
- La Course des Tulipes contre le cancer aura lieu le 14 avril 2019, Madame Roussel présente l'organisation aux conseillers.
- La tableau « Saint Pierre imposant les mains » de Crespin a été restauré et a repris sa place à l'église.

La réunion s'est achevée par un tour de table. Aucune question n'a été formulée. La séance est levée à 19h40.

-----